



Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le 06 OCT. 2023

ID : 085-200061265-20231003-2023\_6\_10-DE

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE  
RIEZ

Centre Intercommunal  
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT  
GILLES CROIX DE  
VIE"

Siège :  
4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil  
d'administration : 29

Membres en exercice :  
29

Membres présents : 18

**DELIBERATION**  
**DL CIAS 2023-6-10**

Certifié exécutoire par le  
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-

Préfecture le : 05 OCT. 2023

- la publication le : 06 OCT. 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du  
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 3 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 3 octobre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 26 septembre 2023, s'est réuni à 18h à la salle L'Ecours de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

**Conseillers présents** : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Mylène BLANCHARD, André COQUELIN, François COURTIN, Christine CRESTOIS, Céline DELOMME, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

**Conseillers absents et excusés** : Roselyne ARCHAMBAUD, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Nelly HERROU, Denise RENAUD, Dominique SIONNEAU.

**Pouvoirs** : François BLANCHET à Jean SOYER, Thierry FAVREAU à Nicole ARCHAMBAUD, Dominique SIONNEAU à Maryse AUGUIN.

Jean-Michel VINTENAT est désigné secrétaire de séance.

**Enfance : Projet d'ouverture d'un ALSH sur la  
commune de Landevieille**

Le 30 janvier 2023, à la demande de l'association Familles Rurales de Landevieille, une réunion a eu lieu en présence : de Sophie MONTAGNE (*Présidente Familles Rurales Landevieille*), Emma BRENON (*Chargée de mission Familles Rurales 85*), Julie LAVAUD (*Directrice Péri-scolaire et Coordinatrice 12h/14h Landevieille*), Sophie LE BRIS (*Trésorière Familles Rurales Landevieille*), Julie CHARPENTIER (*DGS Landevieille*), Isabelle DURANTEAU (*Maire Landevieille*), Fabien DAVID (*Coordinateur enfance CIAS*), Stéphanie GILLIER (*DG CIAS*)

L'association souhaiterait ouvrir un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) les mercredis et vacances scolaires.

La commune de Landevieille accueille les enfants de la commune de la Chaize Giraud car cette dernière ne dispose pas d'école. Les enfants de Landevieille et la Chaize Giraud sont accueillis dans leur grande majorité sur l'accueil de loisirs de Brem sur Mer, les mercredis vacances scolaires.

Aujourd'hui l'association Familles Rurales de Landevieille gère :

- Le restaurant scolaire (140 enfants / jour)
- L'accueil périscolaire (les matins : 35 enfants en moyenne / les soirs : 50 enfants en moyenne)

Le bâtiment qui accueille les enfants sur les temps périscolaire est récent, il a reçu un avis favorable de la PMI et de SDJES pour ouvrir en journée. De faibles aménagements sont prescrits et recommandés.

Les problématiques de l'association sont les suivantes :

- Le souhait exprimé par les familles d'avoir un accueil de loisirs de proximité (cf. enquête réalisée en Annexe)
- Turn-over important au niveau de l'équipe du fait des temps partiels
- Des animateurs peu qualifiés qui ne restent pas.

La situation sur le bassin de vie :

- Un accueil de loisirs à Brem sur Mer qui accueille principalement les enfants de Brem sur Mer, Brétignolles sur Mer, Landevieille et La Chaize Giraud.
- Sur l'année 2022, l'ALSH de Brem enregistre 11,5% d'augmentation des fréquentations
- Entre 2022 et 2023 sur la période de janvier à août : +16,5% d'augmentation
- Afin de pallier aux augmentations de fréquentation une réorganisation des espaces a été opérée en fin d'année 2022 au sein de l'ALSH ; avec le double objectif d'augmenter la capacité d'accueil globale du bâtiment et la capacité spécifique d'accueil des enfants de moins de 6 ans.
- Suite à son passage le 10 octobre 2022, la PMI a donné un avis favorable à l'augmentation de la capacité d'accueil des enfants de moins de 6 ans portant cette capacité à 44 enfants.
- Le bâtiment peut accueillir 87 enfants au total toute l'année ; sa capacité est augmentée pendant 1 mois l'été avec l'utilisation de l'école publique portant sa capacité totale à 92 places.

La situation du point de vue de l'intérêt social communautaire :

- Pour les enfants de Landevieille et La Chaize Giraud l'organisation actuelle présente une rupture de la continuité d'accueil des enfants :
  - o Ils sont accueillis de 7h00 à 19h00 les jours d'école sur la commune de Landevieille
  - o Et de 7h30 à 18h30 les mercredis et vacances scolaires
- Il y a aussi une rupture de la continuité pédagogique puisque les enfants scolarisés à Landevieille sont encadrés par les équipes éducatives :
  - o De l'école,
  - o De l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire,
  - o De l'accueil de loisirs de Brem sur Mer.
- Malgré les aménagements de l'ALSH de Brem sur Mer, des familles peuvent se retrouver sur liste d'attente.
- Sur l'ensemble du territoire a été enregistré :
  - o Une augmentation moyenne de 23,5% des fréquentations en 2022 ;
  - o Depuis le début de l'année, environ 12% d'augmentation des fréquentations

- Pour faire face à cet afflux : plusieurs accueils de loisirs ont réorganisé leurs espaces d'accueil en utilisant de nouveaux locaux : Brem sur Mer, Commequiers, Givrand, Notre Dame de Riez, Saint Gilles Croix de Vie.
- Au cours de l'été 2023, plusieurs familles n'ont pas trouvé de moyen de garde à proximité de leur domicile.
- Pour l'ALSH de Brem sur Mer il est envisagé, sur du plus long terme, et suivant les évolutions des fréquentations :
  - o Soit la mise en œuvre de travaux d'agrandissement du bâtiment ;
  - o Soit l'utilisation des espaces actuellement dédiés à la bibliothèque de Brem sur Mer.
- La commune de L'Aiguillon sur Vie envisage la construction d'un bâtiment qui accueillerait les enfants en périscolaire (matin / soir) et les mercredis et vacances scolaires.

Ainsi, l'ouverture d'un accueil de loisirs à Landevieille :

- o Entraînerait une baisse de la fréquentation de l'ALSH de Brem sur Mer :
  - Si, de plus, l'équipe permanente de l'accueil de loisirs de Brem sur Mer, serait en surnombre, des mises à disposition de personnel vers l'ALSH de Landevieille pourrait s'envisager, en accord avec les agents concernés.
- o Éviterait des investissements plus lourds au niveau du bâtiment de Brem sur Mer

Les chiffres de l'enquête :

- Un taux de réponses très élevé : environ 95%, qui démontre l'intérêt des familles pour le projet.
  - o 86 familles de Landevieille et La Chaize ont répondu sur 91 familles inscrites au Périscolaire.
- Cela représente environ 165 enfants sur les 171 scolarisés.
- 38% d'enfants de moins de 6 ans, soit environ 63 enfants
- Pour les mercredis :
  - o 124 enfants intéressés
  - o 40 enfants en moyenne par mercredi
- Pour les vacances :
  - o 154 enfants intéressés

Vacances scolaires - fréquentation moyenne journalière prévisionnelle					
Hiver	Printemps	Juillet	Août	Automne	Noël
35 enfants	40 enfants	60 enfants	30 enfants	35 enfants	20 enfants

- 77 enfants qui fréquentent aujourd'hui l'accueil de loisirs de Brem sur Mer

Les chiffres de l'accueil de loisirs de Brem sur Mer :

ALSH Brem sur Mer			
Période	Mercredis (janvier et juin 2023)	Petites Vacances Scolaires (avril 2023)	Été (2023)
Nbre total enfants inscrits	199	239	269
Nbre enfants inscrits LAN + LCG	40	53	64
Nbre enfants présents / jour LAN + LCG	16,75	11,8	20
Part des enfants de LAN + LCG	20,10%	22,18%	23,79%

\*LAN = Landevieille / LCG = La Chaize Giraud

→ La baisse de fréquentation à envisager sur l'ALSH de Brem représenterait environ et en moyenne 16 enfants par jour.

**Le Projet :**

Démarrage le lundi 02 septembre 2024

Suivant les chiffres exposés l'accueil de loisirs de Landevieille serait :

- Ouvert :
  - o Tous les mercredis de l'année scolaire (36 journées/an)
  - o Les vacances scolaires :
    - Hiver (2 semaines)
    - Printemps (2 semaines)
    - Eté (les 4 premières semaines de juillet + la dernière semaine d'août)
    - Automne (2 semaines)
    - Noël (1 semaine)
- Fermé :
  - o 3 semaines en août
  - o 1 semaines à Noël : entre le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier
- Horaires d'ouverture : 7h00 / 19h00
- Accueil en journée et demi-journée avec ou sans repas
- Gestion : Associative avec Familles Rurales de Landevieille

**Le Budget :**

Ci-après deux projections budgétaires sont présentées :

- Pour 2024 de septembre à décembre
- Pour 2025 de janvier à décembre

**Projection Budgétaire ALSH Landevieille  
Sept-Déc 2024**

Budget Prévisionnel Association Familles Rurales Landevieille			
CHARGES		PRODUITS	
Animation	1 995,00 €	Participations Familles	9 576,00 €
Restauration	3 249,00 €	CAF	3 363,00 €
Transport	855,00 €	Produits exceptionnels	912,00 €
Administratif	456,00 €	Autres subv. Et produits	200,00 €
Frais de Gestion	1 710,00 €	Subvention CIAS	10 830,00 €
Charges Personnel	17 841,00 €	Subvention exceptionnelle CIAS	1 339,00 €
Entretien & Réparation Bâtiment	114,00 €		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>26 220,00 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>26 220,00 €</b>

Résultat Asso	0,00 €
---------------	--------

Budget Prévisionnel CIAS			
CHARGES		PRODUITS	
Subvention Association	10 830,00 €		
Indemnités communales (bâtiment)	3 249,00 €		
Subvention exceptionnelle Association	1 339,00 €		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>15 418,00 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>0,00 €</b>

Reste à charge CIAS	-15 418,00 €
Reste à charge CIAS / heure	-2,70 €

## Projection Budgétaire ALSH Landevieille 2025

Budget Prévisionnel Association Familles Rurales Landevieille			
CHARGES		PRODUITS	
Animation	8 050,00 €	Participations Familles	38 640,00 €
Restauration	13 110,00 €	CAF	13 570,00 €
Transport	3 450,00 €	Produits exceptionnels	3 680,00 €
Administratif	1 840,00 €	Autres subv. Et produits	400,00 €
Frais de Gestion	6 900,00 €	Subvention CIAS	43 700,00 €
Charges Personnel	71 990,00 €	Subvention exceptionnelle CIAS	5 810,00 €
Entretien & Réparation Bâtiment	460,00 €		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>105 800,00 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>105 800,00 €</b>

Résultat Asso	0,00 €
---------------	--------

Budget Prévisionnel CIAS			
CHARGES		PRODUITS	
Subvention Association	43 700,00 €		
Indemnités communales (bâtiment)	13 110,00 €		
Subvention exceptionnelle Association	5 810,00 €		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>62 620,00 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>0,00 €</b>

Reste à charge CIAS	-62 620,00 €
Reste à charge CIAS / heure	-2,72 €

Le reste à charge pour le CIAS est de

- 2,70€/heure en 2024
- 2,72€/heure en 2025

En comparaison le reste à charge moyen pour le CIAS en 2022 est de : 3,03€/heure

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'émettre un avis sur l'ouverture d'un nouvel accueil de loisirs sans hébergement à Landevieille.

**Le Conseil d'Administration,**  
Dûment convoqué,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'action sociale et des familles,  
Vu le rapport,

Considérant l'intérêt d'appliquer une politique de financement équitable sur l'ensemble des bâtiments enfance liés à la compétence enfance « mercredis et vacances scolaires »,  
Considérant l'enquête réalisée par l'association Familles Rurales auprès des parents des enfants scolarisés à Landevieille et à La Chaize Giraud, faisant état d'un besoin d'ouverture d'un ALSH sur la commune de Landevieille,

Considérant les hausses de fréquentation des accueils de loisirs du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Considérant les projections présentées de fréquentation d'un potentiel ALSH sur la commune de Landevieille et les projections financières en résultant,

Considérant que la gestion du centre périscolaire de Landevieille est portée par la structure associative « Familles rurales », à l'initiative de la création du service,

Considérant que le CIAS, compétent en matière d'enfance et plus spécifiquement d'accueil extrascolaire des mercredis et vacances scolaires, serait amené à soutenir financièrement cette structure sur la commune de Landevieille,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (4 abstentions : Madame Dominique MALARY, Madame Mylène BLANCHARD, Madame Nadine LECART et Monsieur André COQUELIN),

DECIDE :

**Article 1** : d'approuver l'ouverture d'un nouvel accueil de loisirs sans hébergement au sein du centre périscolaire sur la commune de Landevieille.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la mise en place d'un nouvel établissement d'accueil de loisirs sans hébergement sur la commune de Landevieille.

Fait et délibéré,  
 Les jour, mois et an que dessus,  
 Au registre sont les signatures,  
 Pour copie conforme,

Givrand, le 5 octobre 2023,  
 Le Vice-Président du CIAS,



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*